

2GEZER CORP
Société par actions simplifiée au capital de 109 727 euros ramené à 105 647 euros
Siège social : 53 rue des Menuts - 33000 BORDEAUX
880 967 682 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE
DU _____

Le _____

La société **JYN INFO CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, ayant son siège social à LE KREMLIN BICETRE (94270) - 18-20 rue Pasteur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 488 262 239,

Représentée par sa présidente, la société Y&J HOLDING (901 516 849 RCS CRETEIL), elle-même représentée par Monsieur Yassar NAKOULA, son Gérant,

agissant en qualité de Présidente de la société 2GEZER CORP sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par décision unanime des associés du 28 février 2025.

La Présidente rappelle :

- que la collectivité des associés a décidé, par une décision unanime du 28 février 2025, une réduction du capital social d'un montant maximum de 4 080 euros pour le ramener de 109 727 euros à 105 647 euros par voie de rachat de 4 080 actions de 1 euro chacune, au prix unitaire de 2,59 euros ;
- qu'elle a constaté le 4 avril 2025 la réalisation de la condition suspensive d'absence d'opposition dont la collectivité des associés avait assorti sa décision de réduire le capital social ;
- qu'une offre d'achat, contenant toutes les mentions exigées par la loi, a été adressée à chaque associé par courrier remis électroniquement :
 - ✓ En date du 28 février 2025 à Monsieur Benoît BENAISE,
 - ✓ En date du 2 mars 2025 à Monsieur Julien BAILLET,
 - ✓ En date du 1^{er} mars 2025 à la société JYN INFO CONSEIL,
 - ✓ En date du 28 février 2025 à la société MABI CONSULTING,
 - ✓ En date du 28 février 2025 à la société PEACOCK AND LION CONSULTING SARL,
 - ✓ En date du 10 mars 2025 à la société POC CONSEILS.
- que les demandes de rachat devaient être déposées au siège social dans les 8 jours des remises électroniques ci-dessus mentionnées.

La Présidente détaille ensuite les offres de vente régulièrement déposées au siège social, dans les délais impartis, savoir :

- Monsieur Julien BAILLET, propriétaire de 4 080 actions, a offert la vente de 4 080 actions.

Après examen, la Présidente constate que la seule offre reçue porte sur un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'il peut être donné satisfaction à cette offre ; qu'en conséquence, le rachat est opéré ainsi qu'il suit :

- à Monsieur Julien BAILLET, 4 080 actions.


Les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues à l'associé au titre de cette réduction de capital, lui seront versées au siège social à compter de ce jour.

En conséquence des décisions prises par les associés le 28 février 2025 ci-dessus visées ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, la Présidente constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 4 080 euros et que la modification des statuts décidée par la collectivité des associés le 28 février 2025 est devenue définitive.

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

***Pour la société JYN INFO CONSEIL
la société Y&J HOLDING
représentée par Monsieur Yassar NAKOULA***

DocuSigned by:

F55A2445F16D42A...